

COMMUNE DE WIESVILLER

Département
de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2021 à 10 h 00

Nombre des membres
en exercice : 15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PHILIPPI Franck, maire

Membres présents : 12

PRESENTS : BEYER Didier, SCHALLHAMMER Dominique, LETT Michel, PIRON Christelle, THALEZ Robin, LETT Elodie, SCHEIDHAUER Anne, SEILER Géraldine, EYERMANN-HEMMERT Elodie, LETT Mathieu, POTIER Luc
Absentes excusées : PEIFER Emilie représentée par Elodie EYERMANN, SCHNEIDER Agathe représentée par EYERMANN Elodie, SCHWARTZ Marlène représentée par Dominique SCHALLHAMMER

Date de convocation :
08 mars 2021

Nombre de procuration :
3

Absent non excusé : -

SCHNEIDER Agathe est arrivée à la séance à 10 h 40 au point de l'ordre du jour n° 8 « Travaux EP : demande de subvention DETR »

SEILER Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

Les comptes rendus des séances du 24 septembre 2020 et du 11 décembre 2020 ont été approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation comptes rendus séances du 24.09.2020 et du 11.12.2020**
- **Approbation et vote du compte administratif et du compte de gestion du trésorier 2020**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2020**
- **Réaménagement prêt CDC n° 1268285**
- **Emprunt C.E. 100 000 €**
- **Révision tarifs location salles**
- **Acquisition remorque**
- **Demande subvention travaux éclairage public**
- **Aménagement place centrale du village**
- **Transfert compétence PLU à la CASC**
- **Demandes de subvention (Amicale SP, amicale secrétaires de mairie...)**
- **Sycoparc**
- **Divers**

Les comptes rendus des séances du 24 septembre 2020 et du 11 décembre 2020 ont été approuvés à l'unanimité.

1 - APPROBATION ET VOTE DU COMPTE-ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif M.14 et le compte de gestion du Percepteur de l'exercice 2020 dont les résultats sont les suivants :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	493 362.01 €	309 711.85 €	803 073.86 €
RECETTES	546 978.68 €	327 825.32 €	874 804.00 €
RESULTAT de l'exercice 2020	+ 53 616.67 €	+ 18 113.47 €	+ 71 730.14 €
RESULTATS reportés 2019	+ 27 652.55 €	+ 27 959.25 €	+ 55 611.80 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	+ 81 269.22 €	+ 46 072.72 €	+ 127 341.94 €
RESTES A REALISER	0 €	0 €	R + 0 € D - 0 €
RESULTATS CUMULE	+ 81 269.22 €	+ 46 072.72 €	+ 127 341.94 €

Les résultats de l'exercice précédent présentent un excédent d'investissement de + 27 959.25 € et un excédent de fonctionnement de + 27 652.55 € d'où un **résultat de clôture global de l'exercice 2020 de + 127 341.94 €.**

Après lecture du compte-administratif, Monsieur le Maire se retire et il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'approbation et le vote du compte-administratif 2020 et du compte de gestion du trésorier.

M. BEYER Didier, 1^{er} adjoint au maire, est élu président.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** à 13 voix pour et 1 abstention le compte administratif de l'exercice 2020
- 2) **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du trésorier de l'exercice 2020,

présentés ci-dessus par le Maire.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT CUMULE 2020	RESTES A REALISER A REPORTER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST	+ 27 959.25	+18 113.47	+46 072.72	0	0	+ 46 072.72
				0		
FONCT	+ 27 652.55	+53 616.67	+81 269.22			+ 81 269.22

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 : 81 269.22 €

- Affectation au **compte 1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) : **20 000.00 €**
- Excédent de fonctionnement reporté au **compte 002** : **61 269.22 €**

3 - REAMENAGEMENT PRET CDC n° 1268285

Le Maire expose ;

La commune a sollicité de la Caisse des Dépôts, qui a accepté, le réaménagement du Contrat de Prêt n° 1268285, selon de nouvelles caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt Réaménagée détaillées ci-après :

« DETAIL DE L'OFFRE DE REAMENAGEMENT »

Reprofilage du prêt n°1268285

L'offre de réaménagement porte sur un périmètre de 1 Ligne du Prêt Réaménagée, pour un montant total de 183 497,52 €, décomposée comme suit :

- Capital Restant Dû : 183 497,52 €

Réindexation sur Livret A +0.90% et allongement de 4 ans :

CRD : 192 398,20 €

Nombre de prêts : 1

Index Phase 1 : LA

Marge sur index Phase 1 : 0,900 %

Taux Phase 1 : 1,400 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur: 0,500 % au 15/02/2021)

Durée en année(s) Phase 1 : 10,00

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire

Révisabilité Phase 1 : SR

Conditions de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles

Commission d'engagement : 300 €

Souïte : 8 900,68 € refinancés

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'offre de réaménagement de prêt présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le réaménagement susvisé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le réaménagement du Contrat de Prêt référencé ci-dessus pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée contractée par la commune auprès de la Caisse des Dépôts, selon les caractéristiques financières précitées,

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet du ou des Avenants constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

Les dispositions du ou des Avenants se substituent à celles du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par le ou les Avenants demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

- **Autorise** le Maire à signer seul le ou les Avenant(s) de Réaménagement qui sera (seront) passé(s) entre la Caisse des Dépôts et la commune.

4 - EMPRUNT C.E. 100 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe un emprunt d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités selon les conditions suivantes :

- Durée : **20 ans**
- Taux d'intérêt fixe : **0.85 %** Les intérêts sont calculés sur la base de 30/360 jours
- Amortissement : progressif
- Déblocage des fonds : dans un délai minimum de 48 heures à un délai maximum de **6 mois** après la signature du contrat par la Caisse d'Epargne.
- Commission engagement : 200.00 €
- Remboursement capital et intérêts par trimestrialités
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle basée sur le CMS.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

5 - REVISION TARIFS LOCATION SALLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de fixer les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente et du foyer St- Barthélémy applicables à compter de ce jour comme suit :

SALLE POLYVALENTE		
MANIFESTATIONS	PERSONNES OU ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	PERSONNES OU ASSOCIATIONS DE L'EXTERIEUR
MANIFESTATIONS DIVERSES : Mariage, Bal, Banquet, diner dansant, spectacles...	250 €	700 €
APERITIF SEUL	180 €	350 €
Marché, assemblée générale, expositions...	180 €	350 €
CAUTION	700 €	
Frais électricité	Selon tarif au Kwh en vigueur	
Frais Gaz	Selon tarif au m3 en vigueur	
FOYER ST BARTHELEMY		
80 €		

Une location gratuite par an de la salle polyvalente est accordée aux associations de la commune

6 - ACQUISITION REMORQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- d'acquérir une remorque benne de 6 tonnes
- d'accepter l'offre de l'entreprise Rudolph de Diemeringen (Bas-Rhin) s'élevant à un montant de 11 950.00 € HT soit **14 340.00 € TTC**
- de charger le Maire de passer la commande.

7 - PARTICIPATION FRAIS LOGICIELS HORIZON/CLOUD

Suite à la migration des logiciels JVS de la commune vers la version JVS Horizon/Cloud,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de demander une participation financière au Syndicat Intercommunal de Wiesviller-Woelfling
- de fixer le montant de la participation à **1 000 €/an**

8 - FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de WIESVILLER comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de WIESVILLER souhaite réaliser des travaux de réaménagement de l'éclairage public par un relamping et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de travaux de relamping à hauteur de **20 000 €**,

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

9 - DEMANDE SUBVENTION D.E.T.R POUR TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE

Dans le cadre d'un programme visant à redynamiser le centre village et plus particulièrement sa place centrale, Monsieur LETT Michel, adjoint au maire, présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la place centrale prévoyant entre autre un équipement de jeux adapté aux très jeunes enfants mais également aux jeunes adolescents à qui rien n'était proposé jusqu'à présent. Ce lieu de détente et de rencontre qui sera également sécurisé pourra ainsi offrir aux familles un moment de convivialité et d'échange entre « grands et petits ».

Le coût total prévisionnel du projet s'élève à **54 006.19 € H.T.** soit 64 807.43 € TTC selon devis de la sté SCHMITT Paysages environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet tel que présenté ci-dessus par Monsieur LETT Michel,

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR

ARRETE le plan de financement suivant :

- Subvention DETR : 60 %
- Fonds propres et/ou emprunt : 40 %

10 - TRANSFERT COMPETENCE PLU A LA CASC

VU l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des communautés de communes.

Cette loi organise un nouveau transfert de droit aux EPCI à fiscalité propre qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU.

Ainsi, les communautés de commune et d'agglomération deviendront compétentes de plein droit l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Néanmoins, la loi prévoit le transfert de droit aux communautés de communes de la compétence PLU, à l'expiration d'un délai de trois ans après son adoption, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population » s'y opposent dans les trois mois précédant la date d'entrée en vigueur de ce transfert.

Monsieur le maire expose qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme. En effet, un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

11 - DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- D'attribuer une subvention de **50 €** à l'Amicale des Secrétaires de mairie de la Région de Sarreguemines
- D'attribuer une subvention de **1 500 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wiesviller

12 - SYCOPARC

Dans le cadre du projet « Trame Verte et Bleue » porté par le Parc Régional des Vosges du Nord, le Maire soumet au Conseil Municipal les différentes actions possibles chiffrées et menées pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE maintenir les actions pour la commune suivantes :

- Animations scolaires (4 séances/an sur 3 ans) pour 3000 € : Part communale = 600 €
- Plantations avec école de 120 m de haies pour 1 629 € : Part communale = 326 €
- Fournitures arbres fruitiers pour les particuliers pour 5 430 € : Part communale = 1 086 €
- Coordination projet commune hors parc : Part communale = 2 250 €


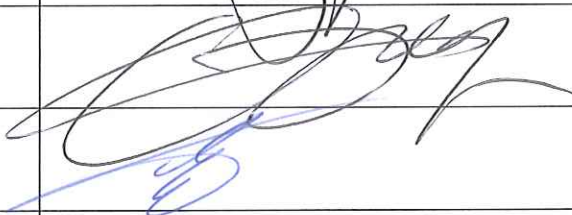
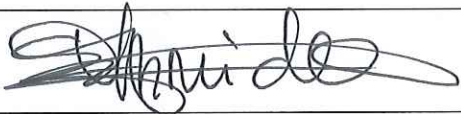


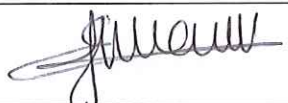


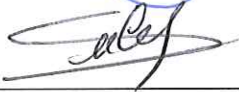

Cout total communal : 4 262 €

13 - DIVERS :

- Le Maire remercie toute l'équipe d'animation -fêtes et cérémonies- pour la mise en place des décorations de Pâques
- Elodie EYERMANN informe que le bulletin municipal sortira très certainement fin mars, début avril.
- Géraldine SEILER signale que plusieurs trottoirs envahis par de l'herbe gênant leur circulation mériteraient d'être nettoyés. Un état des lieux sera fait par le service technique.
- Le Maire fait un point au Conseil Municipal sur l'avancement des projets de sécurité à mettre en place et notamment pour la rue de l'Eglise et la rue des Tilleuls.
- Luc POTIER souhaite avoir des informations par rapport à l'avancement des travaux d'installation d'une antenne Orange. Didier BEYER, 1^{er} adjoint au maire, informe que les travaux ont bien démarré mais qu'à l'heure actuelle la date de mise en service de l'antenne n'est pas encore définie.

La présente séance est close et présente les délibérations n° 1 à 13 .

Ont signé au registre :

Noms des membres	Signatures
1 .PHILIPPI Franck	
2. BEYER Didier	
3. SCHALLHAMMER Dominique	
4. SCHWARTZ Marlène	
5. LETT Michel	
6. SCHNEIDER Agathe	
7. LETT Elodie	
8. PIRON Christelle	
9. EYERMANN-HEMMERT Elodie	
10. THALEZ Robin	
11. SCHEIDHAUER Anne	
12. SEILER Géraldine	
13. PEIFER Emilie	absente
14. LETT Mathieu	
15. POTIER Luc	